



LA FSU TERRITORIALE
DE L'HERAULT !

Le 10 décembre les assistants familiaux seront en mouvement !

Réuni-e-s ce jeudi 14 novembre en Assemblée Générale à Clermont l'Hérault, les assistants familiaux syndiqué-e-s FSU ont décidé de rentrer dans l'action compte tenu de la dégradation continue de leurs conditions de travail et des réponses très insuffisantes apportées par le Conseil Départemental de l'Hérault. Pour ce faire, l'Assemblée Générale a décidé la création en association avec l'ADDAMEF du collectif « **Ass Fam 34 en mouvement !** » et dont l'adresse mail dédiée est :

assfam34enmouvement@gmail.com

Nous appelons chacune et chacun mais aussi les autres organisations syndicales à rejoindre ce mouvement afin de soutenir les revendications arrêtées collectivement.

- ▶ **La revalorisation significative et immédiate de l'allocation d'entretien** pour arriver au montant de 20€.
- ▶ **La révision de la procédure de suspension d'accueil** en cas de mise en cause judiciaire et/ou administrative de l'assistant-e familial-e ; mesures de maintien du salaire, assistance juridique et médicale.
- ▶ **La mise en place d'une commission permanente paritaire issue du Comité Technique** dont l'objectif sera de redonner de l'attractivité au métier d'assistant familial et définir les orientations pour une politique de recrutement ambitieuse. Cette commission travaillera prioritairement selon 3 thématiques :
 - **Les mesures salariales** : indemnité de sujétion ; prime liée à l'ancienneté et au départ à la retraite; jours fériés/RTT ; indemnités d'attente et de suspension...
 - **Les mesures liées à l'accueil de l'enfant** : allocation d'entretien ; prestations versées pour l'enfant (argent de poche, vêture, loisirs...); frais de déplacement ; revalorisation des accueils relais...
 - **Les aspects réglementaires** : un service RH pour les assistants familiaux avec de vrais moyens et compétences ; une politique de prévention (CHSCT) ; l'accès à la formation...

Le collectif **Ass Fam 34 en mouvement !** appelle à un rassemblement sur un temps de grève le :

Mardi 10 décembre à partir de 10h30

à l'**Hôtel du Département de Béziers-Foch**

173 Avenue Maréchal Foch – 34500 Béziers

Pour y participer c'est très simple ! Les assistants familiaux seront couverts par un préavis de grève qui sera déposé à cet effet. Pour se déclarer en grève, ils doivent le faire auprès du SDAF ; l'envoi d'un mail est suffisant. **Le temps de grève peut aussi se déclarer a posteriori de l'action.** Cependant si le temps de grève empêche la prise en charge du ou des enfants confiés (et si la demande est adressée suffisamment tôt) le service doit être en mesure de proposer une modalité de relais pour l'enfant accueilli. Sinon, une disposition liée au « remplacement en urgence » est prévue par le contrat d'accueil (le remplacement temporaire au domicile). **Etre en grève dégage de toutes obligations professionnelles** : visites médiatisées, CE, équipe éducative, rdv médical...)

Vous ne subirez aucune perte de salaire ! En effet au regard des modalités d'action prévues, le salaire sera maintenu, puisque « toute journée commencée est due ».

On se compte ! : prévenez-nous de votre présence ici :

assfam34enmouvement@gmail.com

Section FSU des personnels du conseil
départemental de l'Hérault

Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins

Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4

0467677704 - fsu@herault.fr - 0783837765

Alco Bureau 3136

www.snuter34fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN